

MUNICIPALITE DE MANSFIELD ET PONTEFRACT.

PROVINCE DE QUEBEC.

A une séance régulière du conseil de la Municipalité de Mansfield et Pontefract tenue le 13 août 2026 et à laquelle sont présents son honneur la Mairesse, Mme Sandra Armstrong, et les conseillers suivants.

M. Gilles Dionne
M. Brian Boisvert
M. Colin LeBrun

M. Pierre Aubrey
Mme Daphne Laycock
M. Sebastien Denault

Formant quorum sous la présidence de la Mairesse.
M. Eric Rochon, Secrétaire-trésorier est aussi présent.

131-08-2026 OUVERTURE DE LA SESSION

Proposé par Madame Daphne Laycock
Et résolu à l'unanimité.

Que la séance ordinaire du Conseil municipale de Mansfield-et-Pontefract du mois de août 2026 soit ouverte.

CONFLITS D'INTÉRÊTS

Monsieur Sébastien Denault déclare une apparence de conflit d'intérêt au point : 10. Approbation des factures. Aucun autre membre du conseil municipal ne déclare de conflits d'intérêts dans l'ordre du jour proposé.

132-08-2026 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Monsieur Gilles Dionne
Et résolu à l'unanimité.

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

133-08-2026 PUBLICATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

ATTENDU QUE	la transparence et l'accès à l'information constituent des principes fondamentaux d'une saine gouvernance municipale ;
-------------	--

ATTENDU QUE	les citoyens ont intérêt à être informés des décisions prises par le conseil municipal dans un délai raisonnable ;
-------------	--

ATTENDU QUE	la publication des procès-verbaux favorise la participation citoyenne et renforce la confiance du public envers les institutions municipales ;
-------------	--

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Colin LeBrun
ET Rejetée à la majorité

Résultat du vote :

Pour : Monsieur Colin LeBrun, Monsieur Sébastien Denaul et Madame Daphne Laycock

Contre : Monsieur Gilles Dionne, Monsieur Brian Boisvert, Monsieur Pierre Aubrey et Madame Sandra Armstrong

QUE la municipalité publie, sur son site web, les procès-verbaux des séances du conseil municipale dans les cinq (5) jours ouvrables suivant la séance ;

QU'il soit spécifié que le procès-verbal le plus récent peut être modifié à la prochaine séance ordinaire ;

QUE la municipalité publie, sur son site web, les dates et heures des séances ordinaires dès qu'elles sont adoptées par le conseil ;

QUE les procès-verbaux et les séances ordinaire soient affichés dans une section facilement accessible du site Internet de la municipalité ;

QUE la présente résolution entre en vigueur dès son adoption.

134-08-2026 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX.

Proposé par Monsieur Sébastien Denault
Et résolu à l'unanimité.

Que le Conseil approuve le procès-verbal amendé de la séance régulière tenue le 10^{ième} jour de juin 2026.

Que le Conseil approuve le procès-verbal amendé de la séance régulière tenue le 9^{ième} jour de juillet 2026.

Que le Conseil approuve le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 15^{ième} jour de juillet 2026.

135-08-2026 MODIFICATION DES SIGNATAIRES AUTORISÉS ET TRANSACTIONS BANCAIRES

ATTENDU QU' il y a lieu de mettre à jour les autorisations relatives à la gestion et aux transactions des comptes bancaires de la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract ;

Il est proposé par M. Brian Boisvert
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise la modification des signataires et des droits d'accès aux comptes bancaires de la municipalité afin d'y ajouter Madame Manon Bilodeau, adjointe administrative ;

QUE toute transaction ou émission de chèque requière la signature conjointe de deux (2) des trois (3) personnes désignées ci-dessous :

- Mme Sandra Armstrong, mairesse
- M. Éric Rochon, directeur général
- Mme Manon Bilodeau, adjointe administrative

QUE tout autre nom figurant antérieurement au dossier de l'institution financière soit officiellement retiré des accès et autorisations de signature ;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à l'institution financière de la municipalité pour donner plein effet aux présentes.

136-08-2026 QUITTANCE D'UNE HYPOTHÈQUE LÉGALE PUBLIÉE SOUS LE NUMÉRO 29 619 070

CONSIDÉRANT QU'une hypothèque légale résultant d'un jugement a été publiée le 18 juillet 2025, au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Pontiac, sous le numéro 29 619 070;

CONSIDÉRANT QUE les sommes dues ont été acquittées;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'a plus d'intérêt à conserver cette hypothèque légale sur ladite propriété;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Gilles Dionne

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE la Municipalité consent à la quittance totale et finale de l'inscription hypothécaire stipulée au terme de l'acte ci-haut décrit;

ET AUTORISE Eric Rochon, Greffier-Trésorier à signer la quittance totale et finale requise à la radiation de l'avis ci-haut décrit auprès du bureau de la publicité des droits de Pontiac.

137-08-2026 APPUI À LA DEMANDE AUPRÈS DE LA CPTAQ ET AUTORISATION D'UN ACCÈS AVEC PONCEAU – « LES BELLES LAVANDES »

ATTENDU QUE le conseil municipal a reçu une demande écrite en date du 11 août 2026 de la part de madame Vicki Benoit et de monsieur Ben Graveline, copropriétaires de l'entreprise agricole « Les Belles Lavandes »;

ATTENDU QUE les demandeurs préparent une demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin de permettre le transfert d'une parcelle d'environ 30 acres de la propriété agricole familiale au bénéfice de l'entreprise;

ATTENDU QUE cette démarche ne vise aucunement à retirer des terres de l'agriculture, mais vise plutôt à consolider et assurer la pérennité de l'entreprise agricole, à faciliter ses investissements futurs ainsi qu'à soutenir son développement agrotouristique et la transformation de ses produits;

ATTENDU QUE ce projet contribue activement au dynamisme économique, agricole et touristique de la municipalité de Mansfield-et-Pontefract;

ATTENDU QU'il est requis d'aménager un nouvel accès sécuritaire à cette future parcelle agricole, nécessitant l'installation d'un ponceau d'entrée conforme à la réglementation municipale en vigueur;

ATTENDU QUE le conseil municipal est favorable à cette démarche et souhaite soutenir le développement des entreprises agricoles sur son territoire;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Monsieur Colin LeBrun

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. **D'APPUYER** officiellement la demande d'autorisation déposée par Vicki Benoit et Ben Graveline (« Les Belles Lavandes ») auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour l'aliénation et le morcellement d'une parcelle d'environ 30 acres à vocation agricole.
2. **D'AUTORISER**, sous réserve de la conformité aux règlements municipaux applicables et de l'obtention des permis requis, l'aménagement d'un nouvel accès agricole incluant l'installation d'un ponceau selon les normes et directives du service des travaux publics de la municipalité.
3. **DE TRANSMETTRE** une copie certifiée conforme de la présente résolution aux demandeurs ainsi qu'à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour valoir à toutes fins que de droit.

Monsieur Sébastien Denault se retire de la table du conseil

138-08-2026 APPROBATION DES COMPTES À PAYER EN DATE DU 13 AOÛT 2026.

Proposé par Monsieur Pierre Aubrey
Et résolu à l’unanimité.

De payer les comptes du journal des déboursés et des comptes faisant partie de la liste des paiements détaillés en date du 9 juillet 2026 au montant de 494,271.97\$.

Monsieur Sébastien Denault reprend sa place à la table du conseil

139-08-2026 OCTROI DE CONTRAT POUR SERVICES D’UN MAÎTRE ÉLECTRICIEN (APPEL D’OFFRES)

ATTENDU QUE la municipalité de Mansfield-et-Pontefract a procédé à une demande de soumissions (appel d'offres) pour des services de maître électricien disponibles 24 heures sur 24, pour une banque garantie de 100 heures ;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu deux (2) soumissions conformes, réparties comme suit :

- **Groupe Boisvert Construction** : 11 497,50 \$ (toutes taxes comprises)
- **Malette Électrique** : 13 222,13 \$ (toutes taxes comprises)

ATTENDU QUE la soumission déposée par la compagnie Groupe Boisvert Construction constitue la plus basse soumission conforme reçue ;

ATTENDU QU’il est dans l’intérêt de la municipalité de renouveler cette entente selon les mêmes conditions opérationnelles que l’entente précédente ;

POUR CES MOTIFS,

Sur la proposition de Madame Daphne Laycock

Et résolu à l’unanimité:

D’ACCEPTER la soumission de la compagnie **Groupe Boisvert Construction** au montant total de 11 497,50 \$, toutes taxes comprises, pour un bloc de 100 heures garanties de service de maître électricien 24 h/24 ;

DE MANDATER monsieur Éric Rochon, directeur général, à signer pour et au nom de la municipalité de Mansfield-et-Pontefract tous les contrats et documents nécessaires pour donner plein effet à la présente entente.

140-08-2026 CADASTRES

Proposé par : Gilles Dionne
Et résolu à l’unanimité.

LOTS	PROPRIÉTAIRE	COMMENTAIRES
6 742 654	Barry Doyle	38.8 M², NON-CONFORME (ORDONNANCE DE LA COUR)
6 742 655	Kathleen Sullivan	2519.6 M², CONFORME

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur Pierre Aubrey qu'il présentera pour adoption, lors d'une session ultérieure du conseil, le Règlement numéro 2026-09 2026-09 relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments qui sera adopté à une séance subséquente.

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT

Il est, par la présente, déposé par Monsieur Pierre Aubrey, conseiller, le projet du **règlement numéro 2026-09 relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments** qui sera adopté à une séance subséquente.

141-08-2026 DEMANDE ÂGE D'OR

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gilles Dionne

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LE CONSEIL :

D'appuyer financièrement pour un montant de 250\$ le Club de l'Âge d'Or dans leur organisation de leur BBQ.

142-08-2026 AVIS CONCERNANT LES ENTENTES DE SÉCURITÉ INCENDIE, ÉCHÉANCE AU 1ER JANVIER 2027 ET INVITATION À NÉGOCIER À DÉFAUT D'UNE ENTENTE RÉGIONALE

ATTENDU QUE la Municipalité régionale de comté (MRC) de Pontiac a élaboré un projet d'*Entente intermunicipale relative à l'entraide en matière de sécurité incendie* visant à harmoniser la couverture et la mobilisation des ressources sur l'ensemble du territoire ;

ATTENDU QUE par sa résolution numéro **102-06-2026** adoptée le 10 juin 2026, la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract a officiellement approuvé cette entente intermunicipale telle que présentée par la MRC de Pontiac (incluant les dispositions opérationnelles et financières des Annexes A, B et C portant notamment sur les frais de disponibilité et de force de frappe) ;

ATTENDU QU'à ce jour, les opinions et les positions diffèrent grandement parmi les municipalités de la MRC de Pontiac à l'égard de ce projet d'entente régionale, retardant ou compromettant son adoption unanime à court terme ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract doit assurer une planification budgétaire rigoureuse, prévisible et équitable, tout en maintenant un niveau de sécurité optimal pour ses citoyens ainsi qu'une juste rétribution pour la disponibilité de son personnel et de ses équipements incendie ;

ATTENDU QU'il est nécessaire de clarifier le cadre juridique et opérationnel avec les municipalités avoisinantes ayant l'obligation (notamment en vertu du Schéma de couverture de risques) ou l'intention d'obtenir des services d'entraide ou de couverture incendie auprès de Mansfield-et-Pontefract ;

ATTENDU QU'à défaut d'une adhésion à une entente intermunicipale globale à l'échelle de la MRC, des ententes bilatérales ou multilatérales spécifiques devront impérativement être convenues et signées avant le début de la prochaine année financière ;

POUR CES MOTIFS,

Sur la proposition Du Conseiller Monsieur Brian Boisvert,

Il est résolu à l'unanimité des conseillers :

1. D'INFORMER officiellement toutes les municipalités ayant l'obligation ou l'intention de convenir d'une entente de sécurité incendie avec la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract que **toutes les ententes et modalités actuellement en vigueur deviendront caduques à compter du 1er janvier 2027** ;

2. DE RÉITÉRER que la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract appuie sans réserve et demeure prête à signer le projet régional d'*Entente intermunicipale relative à l'entraide en matière de sécurité incendie* préparé par la MRC de Pontiac ;

3. D'INVITER FORMELLEMENT les conseils municipaux et les directions générales des municipalités concernées à contacter sans délai la direction générale de Mansfield-et-Pontefract afin d'entreprendre les travaux et négociations nécessaires pour convenir d'une entente de services d'ici le 1er janvier 2027, advenant l'impasse sur l'entente régionale ;

4. DE MANDATER le maire et le directeur général à mener les discussions préliminaires avec les municipalités concernées et à faire rapport au conseil municipal ;

5. DE TRANSMETTRE une copie certifiée conforme de la présente résolution aux conseils municipaux des municipalités visées ainsi qu'à la MRC de Pontiac pour information.

143-08-2026 ADOPTION OFFICIELLE DU PLAN MUNICIPAL MADA (MUNICIPALITÉ AMIE DES ÂÎNÉS)

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec encourage les municipalités à adopter une démarche MADA afin de favoriser le mieux-être, la participation sociale et la sécurité des aînés;

ATTENDU QUE la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract a entrepris une démarche structurée incluant sa participation à un comité régional, la réalisation d'un portrait du milieu, des consultations citoyennes et l'analyse des besoins spécifiques des aînés du territoire;

ATTENDU QUE le plan municipal MADA proposé présente une vision claire, inclusive et adaptée à la réalité rurale de Mansfield-et-Pontefract, notamment en matière de mobilité, sécurité, habitation, participation sociale, communication et soutien aux proches aidants;

ATTENDU QUE ce plan constitue un outil essentiel pour guider les actions municipales des prochaines années et renforcer la qualité de vie des aînés;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Pierre Aubrey ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1. **QUE** la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract adopte officiellement le **Plan Municipal MADA 2026-2029** tel que présenté au conseil municipal;
2. **QUE** ce plan serve de cadre de référence pour la planification, la mise en œuvre et le suivi des actions destinées aux aînés;
3. **QUE** la Municipalité s'engage à collaborer avec les partenaires locaux, régionaux et gouvernementaux afin d'assurer la réalisation progressive des mesures prévues au plan;

4. **QUE** la Municipalité publie le plan MADA sur ses plateformes officielles et en assure la diffusion auprès des citoyens et organismes du milieu;
5. **QUE** la responsable du dossier MADA soit mandatée pour coordonner le suivi annuel et présenter un rapport d'avancement au conseil.

144-08-2026 APPUI FINANCIER ET DON À LA FONDATION SANTÉ OUTAQUAIS DANS LE CADRE DU DÉFI SANS FRONTIÈRES

ATTENDU QUE la municipalité de Mansfield-et-Pontefract a reçu une demande d'appui financier de la part de madame Claudee Galipeau dans le cadre de sa participation au *Défi Sans Frontières* ;

ATTENDU QUE cette initiative vise à amasser des fonds au bénéfice de la **Fondation Santé Outaouais**, organisme de bienfaisance enregistré dédié à l'amélioration des soins et des services de santé offerts à la population de l'Outaouais ;

ATTENDU QUE madame Claudee Galipeau s'est engagée dans un défi caritatif et personnel afin d'amasser 10 000 \$ pour contribuer à l'objectif régional de la Fondation ;

ATTENDU QU'il est d'intérêt public pour la municipalité de soutenir les initiatives en matière de santé et de mieux-être profitant à l'ensemble de la collectivité régionale ;

POUR CES MOTIFS,

Sur la proposition de Monsieur Colin LeBrun,

Appuyée par Madame Daphne Laycock, Monsieur Sébastien Denault et Monsieur Gilles Dionne

Rejeté par Monsieur Brian Boisvert et Monsieur Pierre Aubrey

Il est résolu à la majorité des conseillers :

QUE la municipalité de Mansfield-et-Pontefract offre son appui officiel à madame Claudee Galipeau dans sa démarche et sa participation au Défi Sans Frontières ;

D'ACCORDER un don financier au montant de **500,00 \$** à la **Fondation Santé Outaouais** (au bénéfice de la collecte de fonds de madame Claudee Galipeau) ;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire approprié des dons et subventions ;

D'AUTORISER le directeur général à effectuer les démarches administratives nécessaires et à émettre le paiement correspondant.

**145-08-2026 DEMANDE POUR LA PARTICIPATION DU PARTI LIBÉRAL
DU QUÉBEC À UN DÉBAT DES CHEFS EN ANGLAIS**

ATTENDU QUE la municipalité de Mansfield-et-Pontefract fait partie d’une région comptant une importante population d’expression anglaise ;

ATTENDU QUE la tenue de débats des chefs en langue anglaise offre une occasion essentielle aux électrices et électeurs d’expression anglaise d’entendre directement les chefs des partis provinciaux sur les enjeux touchant le Québec ;

ATTENDU QUE la participation de l’ensemble des principaux partis politiques à de tels débats favorise la transparence, un débat public éclairé ainsi que l’engagement démocratique ;

ATTENDU QUE le Parti libéral du Québec a historiquement représenté de nombreuses communautés d’expression anglaise à travers le Québec ;

POUR CES MOTIFS,

Sur la proposition de Monsieur Sébastien Denault,

Rejeté par Monsieur Colin LeBrune et Monsieur Brian Boisvert

Il est résolu à la majorité des membres du conseil :

QUE le conseil de la municipalité de Mansfield-et-Pontefract demande formellement au député de Pontiac à l’Assemblée nationale, monsieur André Fortin, de s’assurer que le Parti libéral du Québec participe à un débat des chefs en anglais lors de la prochaine campagne électorale provinciale québécoise ;

QU’une copie conforme de la présente résolution soit transmise à monsieur André Fortin, député de Pontiac.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE FONDS.

Je, soussigné, Secrétaire-trésorier de Mansfield-et-Pontefract, certifie par la présente que des fonds sont disponibles pour les dépenses mentionnées lesquelles ont été autorisées par résolutions suivantes numéros 138, 141 et 143.

ET J’AI SIGNÉ CE 14 AOÛT 2026.

Eric Rochon,
Secrétaire-trésorier.

146-08-2026 LEVÉE DE LA SESSION.

Proposé par Monsieur Sébastien Denault
Et résolu à l’unanimité.

Que cette session soit levée à 20:43 heures.

.....
Mme. Sandra Armstrong
Mairesse

.....
M. Eric Rochon.
Secrétaire-Trésorier.